

En Guadeloupe, près de 26 500 personnes exercent un des 35 métiers clés essentiels aux besoins de la population. Lors du premier confinement lié à la pandémie de Covid-19, elles ont continué à exercer leur activité en présentiel. Les 13 200 professionnels de santé, dont une majorité de femmes, sont les plus exposés à la contamination, dans et hors de la sphère hospitalière. Parmi eux, les aides à domicile sont particulièrement touchées par la précarité.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et les mesures adoptées pour limiter la propagation du virus ont eu des répercussions majeures dans le monde du travail, différentes selon les secteurs d'activité. En particulier, certains travailleurs ont continué à exercer leur activité en présentiel, afin de pourvoir aux besoins essentiels de la population. Ces « métiers-clés » ont été classés en quatre sphères selon le niveau d'exposition au risque de contamination au coronavirus ► **Figure 1**. En Guadeloupe, en 2017, 26 500 personnes exercent un des 35 métiers-clés, soit 21 % des actifs. Ce niveau est proche de celui observé en Martinique (22 %) et en France hors Mayotte (19,4 %).

Les professions hospitalières, plus exposées au virus et plus féminisées

La sphère hospitalière (sphère 1) regroupe les métiers pour lesquels le risque d'exposition est le plus élevé en raison des contacts réguliers avec des patients en milieu hospitalier. Cette sphère regroupe 6 500 emplois ► **Figure 1**, soit un quart des emplois des métiers-clés en Guadeloupe (27,5 % en France métropolitaine). Elle est constituée des professionnels de santé exerçant à l'hôpital : infirmiers hospitaliers (2 590), aides-soignants (1 750), agents hospitaliers (1 620), et médecins hospitaliers (540). Cette sphère emploie ainsi 5 % des actifs en emploi, ou, comparé à la population, 1 660 travailleurs pour 100 000 habitants. C'est moins que dans les autres régions (hors Ile de France) (2 280 pour 100 000) ou qu'en Martinique (1 830 pour 100 000). Au sein des métiers de la première sphère, les femmes sont largement majoritaires : elles représentent 78 % des professionnels. D'une profession de santé à l'autre le taux de féminisation est cependant très variable. Les femmes sont surreprésentées parmi les infirmiers hospitaliers, les aides-soignants et les agents hospitaliers (4 800 femmes et 1 150 hommes). En revanche, pour les médecins hospitaliers, la parité est respectée.

Des salaires faibles pour les agents hospitaliers

Parmi les métiers de la première sphère, le salaire horaire net des agents hospitaliers est le plus faible (12,0 euros en 2015). Ce niveau de salaire est équivalent pour les hommes et les femmes. Il est inférieur au salaire horaire moyen en Guadeloupe (14,1 euros). Par comparaison, le SMIC horaire net était de 7,49 €. Le salaire horaire des infirmiers hospitaliers s'élève à 18,5 euros et celui des aides soignants à 14,2 euros. Pour ces deux métiers, le salaire horaire des femmes est inférieur à celui des hommes (7 % pour les infirmiers hospitaliers et 8 % pour les aides soignants). Enfin, en lien avec un fort niveau de qualification, le salaire horaire des médecins hospitaliers est bien plus élevé (32,9 euros). Dans cette sphère hospitalière, la durée annuelle effective de travail des salariés est équivalente pour les hommes et les femmes (1 530 heures). Le temps de travail des infirmiers hospitaliers est particulièrement élevé (1 624 heures). Par ailleurs, ces quatre métiers sont exercés fréquemment dans le cadre d'horaires atypiques. Par exemple, les professionnels de santé peuvent effectuer des gardes. De plus, la charge mentale et la pression temporelle dues à l'afflux de patients sont des facteurs susceptibles de dégrader les conditions de travail à court terme (**Pour en savoir plus**).

6 700 salariés professionnels de santé hors de l'hôpital

En dehors de la sphère hospitalière, de nombreux travailleurs-clés sont également au contact quotidien avec des patients ou des personnes fragiles. Ils regroupent d'une part, des professionnels de santé (médecins, sages-femmes, dentistes, masseurs-kinésithérapeutes...) et d'autre part, des personnes moins qualifiées mais prodiguant des soins à des personnes souvent âgées ou vulnérables (aides à domicile ou auxiliaires de vie).

Cette deuxième sphère emploie 6 700 actifs. Il s'agit essentiellement d'aides à domicile (3 520 emplois) et d'infirmiers

libéraux (840). Comme dans la sphère hospitalière, les femmes sont sur-représentées. En particulier, 3 440 aides à domicile sont des femmes pour seulement 80 hommes. De même, les infirmiers libéraux regroupent 700 femmes pour 140 hommes. En revanche, la parité hommes femmes est respectée chez les dentistes. À l'inverse, parmi les médecins libéraux, il y a deux fois plus d'hommes (310) que de femmes (150).

Des conditions précaires pour les aides à domicile

Métier très féminisé, le salaire horaire moyen des aides à domicile s'élève à seulement 8,8 euros. Leur niveau de salaire est particulièrement faible en fin de carrière, ce qui suggère des évolutions de salaires limitées (Pour en savoir plus). Ainsi, 54 % des aides à domicile ont une perception particulièrement négative du niveau de leur rémunération selon l'enquête Condition Travail 2019, menée avant la crise sanitaire. Le nombre d'heures travaillées accentue la précarité : le temps de travail effectif des aides à domicile est bien inférieur au temps plein (1 607 heures) avec seulement 1 000 heures par an. Si la majorité des aides à domicile sont en contrat indéterminé (64 %) ; près d'un quart des aides à domicile ont une situation de travail plus précaire : 11 % ont un contrat aidé ; 7 % exercent cette profession en travail occasionnel et 4 % d'entre elles n'ont pas de contrat. Par ailleurs, le salaire horaire moyen des masseurs-kinésithérapeutes et des pharmaciens est supérieur au salaire moyen en Guadeloupe (respectivement 15,5 euros et 15,1 euros).

Hors de la santé, un risque élevé d'exposition pour 9 000 professionnels

Au-delà de ces deux sphères à dominante médicale ou paramédicale, d'autres professions ne peuvent suspendre leur activité ni l'exercer à distance. Ces professionnels sont souvent exposés aux contaminations dans leur activité quotidienne en raison des contacts avec d'autres personnes. Ils sont, par exemple bouchers, boulangers, chauffeurs de bus, agents de propreté... Cette troisième sphère regroupe plus de 9 000 personnes, dont 3 340 caissiers ou vendeurs dans les commerces dits « essentiels ». Les deux autres principaux postes sont les agents de nettoyage (1 440) et les employés ou ouvriers travaillant dans l'alimentaire (1 000 personnes). Par ailleurs, cette sphère regroupe également 710 boulangers, 670 techniciens essentiels comme les techniciens d'installation et de maintenance, 330 ambulanciers, 320 éboueurs, 320 pompiers...

Ces métiers sont légèrement plus occupés par des femmes (4 740) que par des hommes (4 300). Néanmoins, il existe de fortes disparités selon les métiers. En particulier, la profession de caissier est souvent exercée par une femme (2 350 femmes pour 990 hommes). De même, les femmes sont sur-représentées parmi les agents de nettoyage (1 140 femmes pour 300 hommes). Le salaire horaire de ces deux métiers est particulièrement faible (9,2 euros).

La durée annuelle effective de travail des salariés de la troisième sphère est inférieure de 15 % pour les femmes (1 170 heures et 1 370 heures pour les hommes). En général, le temps de travail des femmes est plus faible pour la plupart des métiers de cette sphère, notamment pour les ambulanciers (- 16 %) et les boulangers (- 14 %).

Près de 4 200 travailleurs clés moins directement exposés au virus

Plus de 4 200 personnes travaillent dans la quatrième sphère, qui comprend notamment les forces de l'ordre (1 400 emplois), les livreurs (1 100) et les routiers (970). Dans l'exercice de leur métier, elles rencontrent occasionnellement des clients, des collègues...

Ces métiers regroupent une majorité d'hommes (3 390 hommes pour 850 femmes). Les métiers de livreurs ou routiers sont occupés à plus de 95 % par des hommes et sont également confrontés à des difficultés financières. Le salaire horaire dans ces métiers est particulièrement faible : 10,5 euros pour les livreurs et 10,6 euros pour les routiers. Dans la quatrième sphère, le temps de travail (1 530 heures) est équivalent pour les femmes et les hommes. Le temps de travail est particulièrement élevé chez les facteurs et les forces de l'ordre (respectivement 1 780 et 1 760 heures).

Pour les travailleurs-clés, comme pour tous, le risque d'exposition à un virus et de transmission peut être accru lors des déplacements domicile-travail. Néanmoins, en Guadeloupe, les transports en commun sont peu utilisés pour aller travailler (6 % contre 16 % en France en 2017).

Xavier Reif, (Insee)

► 1. Effectif et répartition des emplois par sphère

Métier-clé par sphère	Effectif en Guadeloupe	Part des femmes en %
Sphère 1 – Métiers en contact avec des patients en milieu hospitalier		
aide-soignant	1 746	87
infirmier hospitalier	2 586	83
médecin hospitalier	535	51
agent hospitalier	1 617	70
Sphère 1	6 484	78
Sphère 2 – Métiers en contact avec des patients hors du milieu hospitalier		
infirmier libéral	841	83
médecin libéral	460	33
pharmacien	784	78
aide à domicile	3 518	98
dentiste	193	52
masseur-kinésithérapeute	746	75
sage-femme	178	100
Sphère 2	6 720	85
Sphère 3 – Métiers en contact fréquent avec principalement des clients ou des collègues		
ambulancier	325	26
personnel funéraire	14	20
boucher	155	16
charcutier	28	46
employé ouvrier de l'alimentaire froid	167	43
éboueur	323	4
taxi	33	37
boulangier	706	22
buraliste	149	74
caissier vendeur commerces essentiels	3 338	70
agent de nettoyage	1 443	79
pompier	315	14
personnel transport public	54	30
employé ouvrier de l'alimentaire autre	1 001	39
ouvrier industrie essentielle	79	6
surveillant prison	197	19
technicien essentiel	668	38
vétérinaire	45	41
Sphère 3	9 040	52
Sphère 4 – Métiers en contact occasionnel avec principalement des clients ou des collègues		
facteur	620	43
livreur	1 097	3
force de l'ordre	1 400	31
cuisinier structure	87	50
pompiste	61	55
routier	969	4
Sphère 4	4 233	20
Total	26 478	62

Source : Insee, recensement de la population de 2017, exploitation complémentaire.

► Sources

Recensement de la population de l'Insee de 2017 (exploitation complémentaire ;
Déclarations annuelles de données sociales de 2015.

► Pour en savoir plus

- Flamand J. Jolly C., Rey M., « [Les métiers au temps du corona](#) » ; France Stratégie, Avril 2020, n°88
- Amosse T., Beatriz M., Erhel C., Koubi M., Mauroux A., " [Quelles sont les conditions de travail et d'emploi des métiers de la "deuxième ligne" de la crise Covid ?](#) " connaissance de l'emploi, n°169